



Pexilla-la-Rivière

L'Instant Pézillanais



Bulletin Municipal

Le mot du Maire

Informations municipales

Ecoles—jeunesse

Fêtes et culture

Social

Commerces - Artisans

Associations

Santé

Etat Civil

Le mot de l'opposition



N° 4
Mars / Avril 2021



Des informations complémentaires sont disponibles :



À l'accueil
de la Mairie



À la Médiathèque
Ramon LLULL



Sur le site
internet officiel



Sur la page
Facebook officielle



Edito



Voilà déjà un an que vous nous avez renouvelé votre confiance pour gérer les affaires de la commune. Et quelle année ! confinés dès le lendemain des élections, nous ne sommes pas sortis, à ce jour, de cette crise sanitaire qui a touché directement de nombreuses familles et qui a bouleversé notre vie quotidienne. Nous ne verrons certainement pas le bout du tunnel avant la fin de l'été voire la fin de l'année si la campagne de vaccination porte ses fruits. D'ici là, restons mobilisés et attentifs à préserver notre santé et celle de nos proches en respectant les précautions préconisées.

Dans ce contexte, nos actions au sein du conseil ont d'abord été d'assurer la continuité des services communaux et d'être au plus près des besoins des habitants, notamment des plus vulnérables. Ainsi, les écoles et les services périscolaires (cantine, garderies, accueils de loisirs etc.) sont restés ouverts quand cela a été possible. Nous avons renforcé les équipes, mis en place des protocoles stricts en lien avec les équipes enseignantes ; nous nous sommes adaptés en permanence au fil de l'évolution des consignes et des restrictions. La banque alimentaire n'a jamais fermé et les équipes de bénévoles dans le cadre du CCAS ont su gérer les contraintes au mieux pour traverser sans interruption cette période. Nous mettons tout en œuvre pour faciliter les démarches administratives, les déplacements aux centres de vaccination et l'organisation locale au centre culturel de cette opération. Rester concentrés afin d'être au service de tous en cette période difficile, se mobiliser et s'adapter en permanence pour mieux combattre cette pandémie et en sortir au plus tôt, sont toujours les objectifs essentiels de nos actions et le resteront tant que ce maudit virus circulera.

Parallèlement à ces préoccupations quotidiennes, le conseil a continué son travail et n'a pas pris de retard pour mettre en place le programme et les engagements du groupe majoritaire. Les travaux de la halle des sports ont démarré et nous mettrons à profit l'arrêt forcé des activités des associations pour rénover cet équipement avant la rentrée espérée en septembre. Même objectif pour les aménagements du terrain de football qui sont en bonne voie de finition. Les premiers chantiers des bâtiments de la zone d'activité économique vont démarrer parallèlement à la construction du centre technique municipal dont les marchés viennent d'être signés. Un projet conséquent (750 k€ HT) qui va doter Pézilla d'un centre technique moderne et performant, avec des locaux sociaux aux normes, et une toiture couverte de panneaux photovoltaïques faisant de ce local un bâtiment à énergie positive. Les marchés pour l'aménagement de l'aire de loisir des Bardères sont en passe d'être finalisés pour un début des travaux probable dans les prochains mois ; de même, nous espérons que la réfection de la rue du Portal d'Amont sera lancée avant l'été. Nous avons reçu confirmation de l'attribution des subventions pour le projet d'irrigation du vignoble (80 % du coût total du projet soit plus de 2,8 m€) provenant de l'Europe, de la Région et du Conseil Départemental. A ce jour l'équipe de maîtrise d'œuvre est au travail pour préparer les appels d'offre et nous pensons que le chantier devrait débuter cet automne pour une mise en service avant fin 2022. Rappelons que ce projet économique de soutien à une activité agricole structurante pour la commune, ne pèsera que très peu sur la fiscalité directe de la commune, étant aussi financé par les retombées du parc éolien.

Ces derniers mois, les services ont été mobilisés sur les dossiers concernant le plan de relance de l'Etat. Plusieurs d'entre eux ont déjà été déposés dans le cadre des différents appels à projets. Notamment, la rénovation thermique de l'ancienne mairie que nous voulons aménager en maison des services et des associations, la salle de convivialité près du CTM, le remplacement des tableaux numériques de l'école élémentaire... Nous préparons un dossier sur des jardins partagés qui seraient implantés sur le terrain communal face au restaurant l'Aramon Gourmand. Avec le pôle Grand Ouest de Perpignan Méditerranée Métropole nous avons lancé un « plan lumière » destiné à revoir entièrement l'éclairage public, à généraliser la mise en place de LED sur tout le village avec une gestion plus fine de la consommation et des économies d'énergie très conséquentes. Beaucoup d'activités, de projets qui traduisent notre volonté de nous préparer pour l'avenir avec confiance et de garder intacte notre ambition pour le village. L'équipe majoritaire s'est mise sérieusement au travail dans une très bonne ambiance, loin des polémiques stériles de bas étage dans lesquelles on voudrait l'attirer, et ce travail ne tardera pas à porter ses fruits. Vous pourrez en juger.

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors du conseil du 18 mars dernier, nous reviendrons sur les aspects financiers de notre gestion dans le prochain bulletin. D'ici là prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Maire,
Jean-Paul BILLES

Mairie

Action réhabilitation des façades (Rappel)

Afin de favoriser la réhabilitation des façades, la municipalité a mis en place un système de subvention directe aux particuliers sur l'ensemble du périmètre du village. Toute intervention sur la façade d'un immeuble doit faire l'objet d'une demande d'autorisation en Mairie pour la réalisation des travaux (déclaration préalable, permis de construire, etc...). Le pétitionnaire doit se conformer aux indications émises par les services de la mairie pour les installations d'échafaudage.

Le dossier de demande de subvention et le cahier des charges sont disponibles au secrétariat de la mairie. Le dossier complet devra être déposé seulement après acceptation de l'autorisation d'urbanisme et la réalisation des travaux.

Logements sociaux

Nous rappelons que toutes les demandes de logements sociaux doivent être envoyées avec les justificatifs nécessaires auprès des bailleurs sociaux (OPH 66, OPHPM, Marcou Habitat et 3 Moulins Habitat) et il impératif qu'une copie du formulaire seulement (sans les pièces) soit déposée au secrétariat de la mairie des communes choisies par le demandeur.

Il est rappelé également que les renouvellements des dossiers doivent s'effectuer à la date anniversaire du 1er dépôt auprès des bailleurs sociaux cités ci-dessus en suivant le même processus que la première demande.



Campagne de prévention et d'information sur les risques du monoxyde de carbone.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez** au moins 10 min. par jour
- Faites vérifier et entretenir :** chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver
- Utilisez dehors :** appareils de cuisson (braser, barbecue) et groupes électrogènes
- Respectez le mode d'emploi** des appareils de chauffage et de cuisson

www.prevention-maison.fr

Articles Facebook



Les informations communiquées sur Facebook sont accessibles même si vous n'utilisez pas cette application. Vous pouvez les retrouver (car il s'agit d'une page publique) sur internet via les différents moteurs de recherche (Google, Safari...) en tapant « Facebook mairie de Pézilla-la-Rivière » sans créer de compte.

Port du masque

Par arrêté préfectoral du 16 février 2021 et suite à l'état d'urgence sanitaire qui a été prolongé jusqu'au 1er juin 2021, l'obligation du port du masque dans les communes de plus de 1 000 habitants pour les personnes de plus de 11 ans a été également prorogée jusqu'au 1er juin 2021 inclus.

L'ensemble des obligations sur le port du masque dans les communes du département est consultable sur le site internet de la préfecture des Pyrénées Orientales :

<http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr>



Jardins collectifs

Dans le cadre d'une réflexion sur la mise en place de jardins collectifs, la municipalité travaille à un projet de jardins partagés et jardins familiaux à l'entrée Nord-Est du village (rond-point direction Baixas), sous diverses formes :

- potager sur caisson (5 à 10m²)
- jardin partagé de 50m² environ
- jardin partagé de 150m² environ
- jardin familial de 50m² environ
- jardin familial de 150m² environ

Ces jardins seraient proposés en location annuelle (aux alentours de 1€/m²).

Nous invitons les personnes intéressées à se faire connaître en Mairie ou par mail (contact@mairie-pezilla-riviere.fr) et spécifier leurs attentes quant au type de jardin souhaité.

Travaux de réhabilitation du château d'eau

Le château d'eau de la commune de Pézilla-la-Rivière du haut de ses 25m veille depuis près de 45 ans à ce que les besoins en eau potable des habitants soient satisfaits. L'eau y est stockée dans une cuve de 350 m³ pour desservir ensuite les habitations et les bâtiments de la commune via un réseau de distribution enterré. Mais suite à un diagnostic approfondi réalisé en 2017 des désordres structurels de l'ouvrage ont été identifiés (fissures, défauts d'étanchéité, faible isolation...) et un vieillissement des équipements a pu être également constaté. Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Pézilla-la-Rivière se sont ainsi mobilisés afin d'engager des travaux de réhabilitation qui permettront d'allonger la durée de vie du château d'eau et sécuriser son fonctionnement. Le démarrage des travaux est prévu fin mars 2021 et pour une durée de 5 mois.



Les travaux porteront essentiellement sur la cuve de stockage. A l'intérieur, les revêtements imperméabilisants et les équipements seront refaits à neuf (canalisations et gardes - corps nouveaux).

A l'extérieur, les zones de bétons dégradés seront purgées et consolidées à nouveau. Une isolation sera mise en place pour améliorer les conditions de stockage de l'eau. Une peinture adaptée sera appliquée sur l'ensemble de l'ouvrage. L'environnement du site sera aussi pris en compte et matérialisé par la mise en place d'une nouvelle clôture et d'une haie végétalisée. Ces travaux ne devraient pas occasionner de perturbations concernant la consommation de l'eau pour la population.

Travaux sur la RN 116
Sur la 2 x 2 voies entre
Le Soler et le giratoire
de Bouleternère
Du 6 avril
au 12 mai 2021

La direction des routes nationales du Sud-Ouest (DIR Sud-Ouest), en charge de l'entretien et de l'exploitation des routes nationales, réalise des travaux de réfection de la RN 116, entre l'échangeur du Soler et le giratoire de Bouleternère. Pendant cette période sur les tronçons en travaux la circulation se fera sur une seule voie. Vous trouverez le détail des différentes phases avec les tronçons impactés au secrétariat de la Mairie.



Santé

Don du sang

La dernière collecte du lundi 8 février dernier a totalisé 54 donateurs. L'Etablissement Français du Sang remercie les donateurs.

Dépistage du cancer colorectal

Le dépistage organisé du cancer colorectal, un test simple tous les 2 ans qui peut vous sauver la vie.

Vous avez plus de 50 ans ? demandez-le test à votre médecin.

A l'occasion de la campagne annuelle de sensibilisation « Mars bleu », le CRCDC Occitanie rappelle l'importance du dépistage du cancer colorectal dans la lutte contre le deuxième cancer le plus meurtrier en France. Pour rappel, dépisté à temps, ce cancer peut être guéri dans 9 cas sur 10.

En pratique

Le CRCDC Occitanie invite par courrier les personnes âgées de 50 à 74 ans, à consulter leur médecin traitant afin qu'il leur remette un test de dépistage du cancer colorectal après avoir évalué leur niveau de risque.

Ce test de dépistage est gratuit, simple, indolore et efficace. Il est à faire tous les deux ans. Il consiste à rechercher du sang occulte (invisible à l'œil nu) dans les selles. Ce prélèvement est à faire chez soi puis à envoyer au laboratoire pour analyse. Tout est prévu dans le kit: Mode d'emploi, dispositif de prélèvement, enveloppe pré-affranchie pour l'envoi du prélèvement.

Détecter tôt pour mieux soigner

L'intérêt du diagnostic précoce est ainsi de mieux soigner, mais aussi de limiter les séquelles liées à certains traitements.

Le contexte COVID-19 ne doit pas être un frein au dépistage des cancers.

Contact: CRCDC-Occitanie: 0800 801 301
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Le dépistage organisé des cancers en Occitanie
Partenaire de votre parcours santé!

DÉPISTAGE
DES CANCERS
Centre de coordination
Occitanie
0800 801 301

DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL
UN GESTE SIMPLE
PEUT VOUS
SAUVER LA VIE
—>> DE 50 À 74 ANS TOUS LES 2 ANS

Vaccinations anti COVID 19

VACCIN « ASTRA ZENECA »

Les médecins généralistes ont dorénavant la possibilité de vacciner avec le vaccin « Astra Zeneca ». Cette vaccination est organisée à Pézilla par le Docteur MASARDO et aura lieu le lundi matin de 9h30 à 12h et le vendredi de 14h à 16h30 au centre culturel.

Ce vaccin pour le moment est réservé aux :

- Personnes de 55 à 75 ans, atteintes d'obésité et / ou en Affection de Longue Durée
- Professionnels de santé et du secteur médico-social de plus de 55 ans

Les vaccins seront effectués en fonction des doses disponibles chaque semaine.

Les personnes éligibles et volontaires sont priées de s'inscrire à la Pharmacie munies de leur carte d'identité et de leur carte vitale (sauf pour les professionnels de santé).



Portage de repas à domicile

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a mis un service de portage de repas livrés à domicile par l'intermédiaire du SYM Pyrénées Méditerranée (*Syndicat Mixte pour la restauration collective, l'animation pédagogique et le transport Pyrénées Méditerranée*).

Ce service est assuré 7/7 jours. Il concerne les personnes rencontrant des difficultés d'organisation et de gestion dans l'élaboration quotidienne des repas. (Problème de santé, mobilité réduite, sortie d'hospitalisation...).

Les menus proposés sont équilibrés et au choix du bénéficiaire. Il est possible de commander des menus sans sel, sans sucre et des repas mixés.

Tarifs :

Repas complet : 7.95 €

Repas + potage : 7.60 €

Repas + pain : 7.65 €

Repas simple : 7.30 €

Les renseignements et les inscriptions se font au secrétariat de la Mairie, service CCAS.

Centre Communal d'Action Sociale

Banque alimentaire

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Pézilla organise tous les lundis une distribution de denrées alimentaires grâce aux nombreux et fidèles bénévoles.

La mise en place de cette aide est le résultat d'un partenariat avec la Banque Alimentaire de Perpignan.

Les dossiers d'inscription ou de renouvellement pour l'année sont à retirer au secrétariat de la Mairie.

La Halle des Sports étant en travaux, la distribution des colis s'effectue depuis le 8 mars à l'ancien local « Rue Pau Berga » dans le respect des règles sanitaires.

Agence pour la Formation Professionnelle Adulte (AFPA) :

La « **Promo 16.18** » est un programme dédié aux **jeunes de 16 à 18 ans** concernés par la mise en œuvre de l'obligation de formation, c'est-à-dire qui ne sont ni au collège ou au lycée, ni en formation ni en emploi.

Ce programme s'inscrit dans le cadre du Plan de relance pour la jeunesse **#1Jeune1Solution** et intervient en complémentarité des dispositifs existants pour lutter contre le **décrochage scolaire**.

La « Promo 16.18 » est un dispositif de mobilisation innovant de 4 mois, découpé en 4 phases, dont l'objectif est l'élaboration d'un projet professionnel durable.

Il doit notamment permettre de :

- Le guider vers l'autonomie
- Lui faire découvrir les métiers et les opportunités dans sa région et/ou dans d'autres régions, et notamment les métiers émergents ou en tension ; valider ses compétences et expériences par des open badges : compétences socles et transversales, compétences numériques.

Permanences au 27 Rue Mailly 66000 PERPIGNAN tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h30 - Tél. : 06.46.34.56.01



Associations

Aides Ménagères à Domicile

L'association recherche une personne en CDD représentant près d'un mi-temps pour du travail de secrétariat, réalisation de plannings (bases informatiques requises (excel, Word...)). Lettre de motivation et CV à adresser au bureau situé au 48, avenue de la République (hall ancienne Mairie), boîte aux lettres en face de l'entrée de la Poste ou par mail :

aamdpezilla@gmail.com

Centre de Loisirs

Cette année, le centre de loisirs de Pézilla-la-Rivière développe un projet autour des « Arts », art graphique, art littéraire... Dans le cadre de ce projet les enfants ont travaillé sur une fresque murale autour du livre d'Antoine de Saint Exupéry, « *Le Petit Prince* ».

Parce que l'art n'est pas toujours dans les musées, qu'il n'est pas forcément conventionnel et qu'il peut toucher les gens de différentes façons, nous avons décidé de travailler avec un artiste local, Ben Cailloux, en collaboration avec la médiathèque.

L'aspect littéraire a été abordé avec Camille et Manon, notamment le chapitre 21 dans lequel le petit prince découvre l'amitié avec le renard « *Si tu veux un ami, apprivoise-moi* », lui dit-il.

Depuis le premier confinement, des liens se sont resserrés, d'autres se sont fragilisés. Plus que jamais, nos relations amicales se doivent d'être entretenues et soignées. Le côté graphique en collaboration avec Ben, a été réalisé avec et par les enfants (Choix des éléments à illustrer, croquis sur papier, différentes techniques artistiques) sur le mur du centre de loisirs.



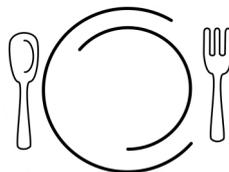
Masques

Nous vous informons que les masques fournis par la commune aux élèves de l'école élémentaire (4 par enfant) sont conformes aux prescriptions imposées par les nouvelles réglementations. Ils sont de fabrication européenne, ont une capacité supérieure à 90 % de filtration et correspondent donc aux critères européens UNS1.



Cantine, services périscolaires

Les inscriptions pour la rentrée des vacances de printemps doivent être prises **au plus tard le lundi 12 avril 2021**



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Les inscriptions à l'ALSH pour les vacances de printemps auront lieu du **2 au 9 avril** inclus en Mairie.



Point Jeunes

Les vacances de Février viennent de se terminer au point jeunes. Avec le contexte sanitaire actuel, nous avons rencontré un franc succès avec des activités riches et variées. Au programme ; Laser run, Géo Quest, Learn-o et également une initiation skate et rollers accompagnée d'une matinée prévention.

Nous vous encourageons à vous rapprocher des animateurs Franck et Marie-Ange pour les inscriptions des vacances de printemps.



ASA Canal d'arrosage

Les propriétaires de biens (bâti ou non bâti, cultivé ou non) compris dans le périmètre de l'ASA (Association Syndicale Autorisée) du Canal de Pézilla sont soumis au règlement d'une taxe annuelle calculée en fonction de la surface des parcelles dont le montant actuel est de 0.807 €/ are. Un minimum forfaitaire a été fixé à 16 €. Le périmètre syndical de l'association s'étend sur une large partie du territoire (dont le village) de la commune de Pézilla-la-Rivière, une partie du territoire du Soler et de Corneilla-La-Rivière.

L'ASA du Canal a en charge l'entretien du canal, ce qui permet, outre la fonction première d'arrosage, de contribuer grandement à l'évacuation des eaux pluviales notamment en cas d'épisodes pluvieux importants. Les redevances encaissées participent aux dépenses d'entretien du canal effectuées par l'ASA.

Suite à une dématérialisation du rôle demandée par le trésor public, une reprise informatique des parcelles a été effectuée à partir du cadastre, ce qui explique que les avis à payer afférents à l'année 2020 aient été transmis plus tardivement (février 2021). Cette procédure de reprise a permis d'effectuer une mise à jour de certaines parcelles, qui, bien qu'incluses dans le périmètre de l'ASA, n'étaient pas taxées. Cela explique le fait que certaines personnes aient reçu une facture à régler en 2021.

Le prochain rôle afférent à l'année 2021 sera sorti à l'automne, comme habituellement. Il est rappelé, conformément à la législation, qu'il appartient au vendeur ou au notaire chargé de la transaction, d'informer l'acquéreur de l'appartenance du bien au périmètre syndical et d'adresser l'attestation notariée à l'ASA du Canal afin de pouvoir enregistrer en temps utile le changement de propriétaire. La mutation du bien ne se fait pas automatiquement et aucune modification, une fois le rôle édité, ne peut être apportée. Les changements non signalés en temps voulu ne prendront effet que l'année suivante.



Le mot de l'opposition

UNE QUESTION QUI MÉRITAIT D'ÊTRE POSÉE

Lors du dernier conseil municipal, le mercredi 13 janvier 2021, Xavier Roca a posé deux questions concernant la construction d'une habitation à proximité immédiate de l'ancien stade Louis Blad.

En effet, le 4 novembre 2020, cette zone géographique avait été prise comme exemple par monsieur le maire lorsque Xavier Roca était intervenu pour soulever des failles juridiques et techniques concernant le projet de lotissement communal « AL VINYER » (une intervention qui s'est avérée juste puisque le préfet a émis deux avis défavorables pour le remblai et l'inondabilité du terrain).

À cette occasion, monsieur le maire avait alors expliqué, nous citons : « le Plan de prévention des Risques d'Inondation (PPRI) est le document de l'Etat qui s'impose au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et il nous interdit de construire dans certaines zones. C'est le cas pour le stade Louis Blad et autour de celui-ci ».

Monsieur le maire n'a pas apprécié les deux questions de Xavier Roca prenant celles-ci comme une attaque personnelle car il se trouve que la construction est au bénéfice de l'un de ses enfants. Une information relayée par l'indépendant sans consultation préalable.

Dès lors, nous tenons à souligner qu'il ne s'agissait aucunement d'une attaque personnelle mais d'une question légitime qui méritait d'être posée au regard des propos antérieurs tenus par monsieur le maire mais également la mise en lumière d'une décision du tribunal administratif datée de juin 2016 donnant raison au préfet des Pyrénées-Orientales sur la rédaction du PPRI et déboutant, de fait, une famille Pézillanaise qui souhaitait construire sur cette zone géographique avec les mêmes références parcellaires.

Que monsieur le maire puisse accorder un permis de construire sur sa commune fait partie de ses prérogatives et nous ne le contestons pas. Cependant, nous nous interrogeons sur la position de monsieur le préfet concernant ce permis de construire alors même que son prédécesseur a fait l'objet de démêlés judiciaires durant plusieurs années et qu'une décision de justice a été rendu en conséquence considérant que la zone était inconstructible.

Nous tenons simplement à souligner que les élus d'opposition continueront à poser toutes les questions sérieuses qui nous semblent importantes et aussi gênantes soient-elles.

Les élus de l'opposition

Christian Falzon, Evelyne Sarrazin LLOBET, Bertille Marty et Xavier Roca

Les infos de la Métropole



Ramassage des déchets verts

(une fois par mois) : Le mercredi 28 avril



Ramassage des encombrants

(deux fois par mois) : Les jeudis 8 et 22 avril

Recrutement saisonniers : Dans le cadre des recrutements de contractuels saisonniers (collecteurs et chauffeurs de la Direction Valorisation des Déchets et de l'Espace Public pour l'été 2021), veuillez déposer rapidement vos candidatures au secrétariat de la Mairie.

Les inscriptions doivent s'effectuer au secrétariat de la Mairie 72 heures avant le ramassage.

Artisans Commerçants

« LA CAGETTE »



Production et livraison
de fruits et légumes

Page facebook : La Cagette

www.lacagette.shop /06 58 00 81 17



« L'ATELIER ZADOC »

30, avenue de la République / + 44 77 38 15 41 40
Exposition, vente de peintures, tableaux et gravures
Le Mardi et Jeudi de 14h à 17h / sur RDV
ellazadok@outlook.com

« BIOVI ROUSSILLON »

Maraîchage biologique
du Roussillon

Nathalie DALMAU

Route des Basses Terres / 06 87 00 04 14

BioOvi.nathalie.dalmai@bioovi.fr



« ISANET SERVICES »

Nettoyage chez les particuliers et les professionnels
Bureau / Immeubles / Appartements / Villas
Remise en état avant, après travaux / Vitrierie
07 70 50 65 48
isanetservices66@gmail.com

Yohann BANDEL

Plomberie / Climatisation
Neuf / Rénovation
07 86 14 51 10

Yohann.bandel@gmail.com



Lionel ROLLAND

Rénovation, peinture,
carrelage, placo maçonnerie, électricité, plomberie, pose
cuisine et salle de bains, ravalement de façade
39 rue Saint Joseph / 06 68 44 97 58
rollandlionel626@gmail.com



Etat civil

Ils se sont pacsés

- Chloé MITJANA et Enzo ROCCHI
- Floriane CUQUEMELLE et Gilles HERVÉ
- Line SENECHAL et Anthony OTON



- Céline SUGRANES et Olivier SEUS
- Clémentine SARRE et Emmanuel BEDUT
- Stéphanie PALUCH et Maxime VIDAL

Patrimoine et Culture



Horaires d'ouverture

Du mardi au samedi de 9h30 à 12h

« L'association Manyacs » (Parents d'élèves de La Bressola Pézilla) organise un concours de dessin à l'occasion de la Sant Jordi, en partenariat avec la médiathèque Ramon Llull.
Le concours est réservé aux enfants du village de la maternelle au primaire. Les œuvres sont à déposer du vendredi 8 avril au vendredi 23 avril à la médiathèque. Les gagnants remporteront un livre sur la légende de Sant Jordi. »

COVID-19

Des difficultés à payer votre loyer ?

Le Département vous aide avec son aide exceptionnelle au logement.*

📞 Appelez le 04 30 19 25 20

adil 66
Tél. 04 68 52 00 00

leDépartement66.fr

PRENÈS ORIENTALES
Département 66

* sous réserve de remplir les conditions d'accès.